

Systeme d'excédents pour les rentes de vieillesse immédiates et différées

C'est vous qui choisissez, lors de la conclusion du contrat, d'investir vos excédents selon le système 1, 2 ou 3.

Vous recevez de Zurich une rente garantie. Outre votre rente garantie, vous avez droit, le cas échéant, à des excédents. Le montant des excédents varie en fonction des revenus des placements de capitaux ainsi que de l'évolution des risques et des frais. Il est redéfini chaque année et ne peut donc pas être garanti. Si le paiement de la rente vieillesse est différé, la part des excédents est versée sur un compte d'excédents et rémunérée. Après expiration de la période de différé, le solde du compte d'excédents est utilisé conformément au système d'excédents que vous avez choisi. Zurich vous propose trois systèmes différents de participation aux excédents.

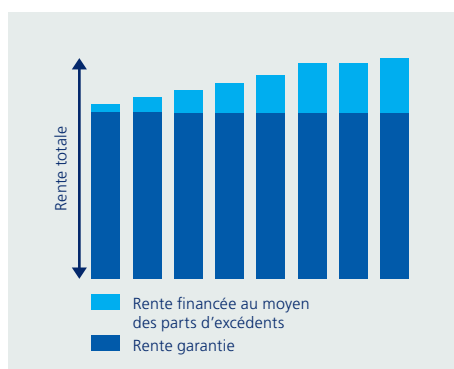
Systeme 1

Rente croissante

La part d'excédents est convertie chaque année en une rente financée au moyen des parts d'excédents. Tout comme la rente contractuelle, cette rente financée au moyen des parts d'excédents est garantie et donne droit à des excédents. Si vous avez choisi une rente de vieillesse différée, le solde du compte d'excédents sera utilisé pour augmenter la rente garantie. La prestation en cas de décès n'est ici pas augmentée.

Vos avantages:

- Le montant croissant de la rente totale vous permet de compenser le renchérissement du coût de la vie.
- Les rentes financées au moyen des parts d'excédents vous sont garanties pour l'avenir.



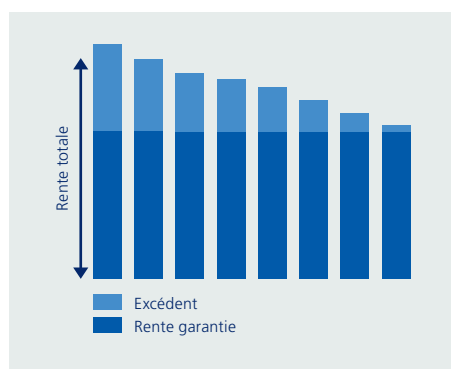
Systeme 2

Part d'excédents décroissantes

La part d'excédents est calculée en pourcentage du capital encore disponible. Ce montant vous est versé en intégralité avec la rente garantie. Par conséquent, une éventuelle part d'excédents au début du versement de la rente sera donc plus élevée que par la suite puisqu'elle diminue chaque année. Si vous avez choisi une rente de vieillesse différée, le solde du compte d'excédents sera versé avec votre première rente.

Vos avantages:

- Vous recevez, au début de la période de paiement des rentes, une rente totale plus élevée comparativement aux systèmes 1 et 3.
- Votre rente totale atteint sa valeur maximale au cours des premières années de versement.



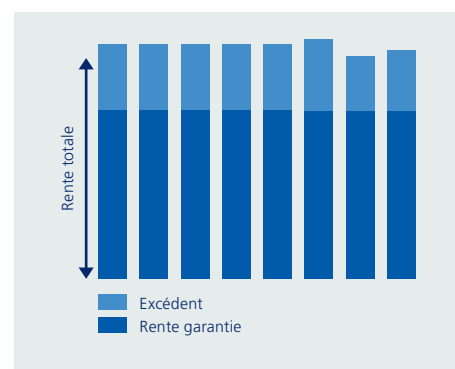
Systeme 3

Part d'excédents sur une base constante

En optant pour le système 3, vous visez une rente avec une évolution constante sur toute la durée de versement des rentes. Le montant de la future rente totale dépend du montant des parts d'excédents et peut varier tous les ans. Si vous avez choisi une rente de vieillesse différée, le solde du compte d'excédents sera utilisé pour augmenter la rente garantie. La prestation en cas de décès n'est ici pas augmentée.

Vos avantages:

- Pour une allocation d'excédents identique, vous percevez une rente totale qui reste constante.
- Vous recevez, au début de la période de paiement des rentes, une rente totale plus élevée en comparaison avec le système 1.



Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

FM71554f-1511

